

Ce que les études nous révèlent

27 septembre 2007

Préparé par le Groupe d'interventions stratégiques et tactiques
Direction de la planification du développement du territoire

Dans un contexte de vieillissement de la population, une baisse du taux de chômage pourrait être trompeuse

Une récente analyse sur le marché du travail¹ publiée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) rapporte que dans un contexte de vieillissement démographique, l'interprétation des variations du taux de chômage devra être effectuée avec précaution.

Un taux de chômage bas correspond habituellement à un marché du travail en santé. Toutefois, la restructuration démographique en cours pourrait introduire un biais dans l'interprétation des résultats. Le vieillissement de la population risque en effet de provoquer un déplacement des chômeurs vers les emplois laissés vacants par des nouveaux retraités. Ainsi, le taux de chômage pourrait diminuer sans que l'on observe de création d'emplois.

Cette situation ne prévaut pas pour l'instant

L'ISQ note que la diminution actuelle du taux de chômage n'est pas encore reliée à une population vieillissante mais à une croissance de l'emploi plus importante que celle de la population active. Les récentes baisses du chômage constituent ainsi de bonnes nouvelles pour Montréal. Mais au fur et à mesure que la génération du baby-boom prendra sa retraite, le phénomène commencera à s'exprimer plus clairement dans les indicateurs du marché du travail.

Un marché du travail appelé à se restructurer face aux fortes pressions démographiques

Une des solutions proposées par l'Organisation de coopération et de développement économiques² (OCDE) pour atténuer la situation consiste à tenter d'augmenter le taux d'activité des travailleurs plus âgés par des mesures favorisant le maintien en emploi de cette catégorie de travailleurs. Le Conference Board du Canada proposait également le même type de mesures dans une analyse effectuée en mars 2006³ (voir à ce sujet le bulletin *Ce que les études nous révèlent* du 5 avril 2006). L'abolition de la retraite obligatoire à 65 ans, la révision des mesures incitatives qui permettent de se retirer avant 65 ans, la mise en place de conditions permettant de garder en emploi les personnes de plus de 65 ans et le développement d'une politique intégrée tenant compte de l'offre et de la demande d'une main-d'oeuvre âgée font partie des solutions proposées par le Conference Board.

¹ ISQ, « Le taux de chômage dans un contexte de vieillissement démographique : une interprétation à revoir ? », dans *Flash-info*, juin 2007, http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf2007/Flashinfo_jun07.pdf

² OCDE, « Vivre et travailler plus longtemps », Paris, 2006.

³ Conference Board du Canada, « Canada's Demographic Revolution – Adjusting to an Aging Population », Ottawa, mars 2006, 7 pages.